

# PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Au service  
des peuples  
et des nations



## Rapport de l'atelier

*Échange régional africain  
du programme ONU-REDD  
sur les approches  
nationales en matière de  
garanties, juin 2015*

---

PROGRAMME ONU-REDD

---

**Rapport final:** novembre 2015

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative de l'Organisation des Nations Unies en vue de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD). Il a été lancé en septembre 2008 pour aider les pays en développement à préparer et mettre en œuvre les stratégies nationales de REDD+ et à exploiter le pouvoir de rassemblement et l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Centre mondial de suivi de la conservation de la nature (WCMC) est le centre spécialisé d'évaluation de la biodiversité du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'organisation environnementale intergouvernementale la plus importante dans le monde. Créé il y a plus de 30 ans, il allie recherche scientifique et conseils pratiques en matière de politiques.

**Auteurs :** Elina Väänänen et Lisen Runsten

**Droits d'auteur :** PNUE 2015

**Droits de reproduction :** La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation spéciale, à condition que la source soit mentionnée. La réutilisation des chiffres présentés dans ce rapport nécessite la permission des détenteurs des droits originaux. Cette publication ne peut être revendue ou utilisée à d'autres fins commerciales sans la permission écrite préalable du PNUE. Les demandes de permission, accompagnées d'une déclaration d'intention et de l'envergure de la reproduction doivent être envoyées à l'adresse suivante : Director, UNEP-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, UK.

**Clause de non-responsabilité :** Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du PNUE, des organisations participantes ou des rédacteurs. Les désignations employées ou les présentations faites ne sous-entendent aucunement l'expression d'une quelconque opinion de la part du PNUE ou des organisations participantes, des rédacteurs ou des éditeurs sur le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ou de ses autorités, sur la délimitation de ses frontières ou limites, ou sur la désignation de son nom, de ses frontières ou de ses limites. La mention d'une société commerciale ou d'un produit dans ce rapport n'implique pas le soutien du PNUE.

Pour tout commentaire sur ce document, le lecteur est invité à nous contacter à l'adresse : [ccb@unep-wcmc.org](mailto:ccb@unep-wcmc.org).

**Citation :** Väänänen, E, Runsten L. (2015). *Rapport de l'atelier: Échange régional africain sur les approches nationales en matière de garanties, juin 2015*. Programme ONU-REDD, Genève.

**Remerciements :** Nous remercions Emelyne Cheney (PNUE), Kristen Devalue (FAO), Lera Miles (PNUE-WCMC) et Steve Swan (PNUE) pour la relecture de ce rapport.



Le PNUE encourage les pratiques respectueuses de l'environnement dans le monde et dans ses propres activités. Notre politique de distribution vise à réduire l'empreinte carbone du PNUE. Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette publication.

PROGRAMME  
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Au service  
des peuples  
et des nations

## Table des matières

1. Introduction .....	5
2. Présentation de l'atelier.....	5
3. Programme de l'atelier .....	8
4. Évaluation de l'atelier et auto-évaluation des connaissances par les participants .....	11
5. Liste des participants .....	13
6. Appendice: Contribution de l'atelier à la revue globale sur les approches nationales en matière de garanties .....	15
Messages clés.....	15
Introduction : les garanties de Cancun .....	15
Approches nationales des garanties .....	17
Identifier les bénéfices et les risques.....	18
Prendre en compte et respecter les garanties de Cancun.....	18
Élaborer des systèmes d'information sur les garanties.....	19
Engager les parties prenantes historiques.....	20

## 1. Introduction

Pour satisfaire à l'exigence de la CCNUCC de prendre en compte et de respecter les garanties de Cancun, les pays doivent se donner pour objectif de réduire les risques sociaux et environnementaux et de promouvoir les principaux bénéfices de la REDD+ lors de la mise en œuvre des activités de REDD+. Ils doivent en outre fournir des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées. Organisé à Nairobi, au Kenya, du 17 au 19 juin 2015, *l'échange régional africain sur les approches nationales en matière de garanties*, organisé par l'ONU-REDD, a rassemblé 31 participants provenant de 19 pays africains et trois participants du Costa Rica, du Mexique et du Vietnam. Huit d'entre eux étaient des femmes. Cet événement a été l'occasion, pour les points focaux nationaux et les experts en garanties, ainsi que les représentants de la société civile et des populations autochtones, de partager leurs expériences et de renforcer leurs capacités en matière d'approches nationales des garanties de REDD+.

L'atelier était organisé en trois journées thématiques : 1) approches nationales des garanties, 2) prise en compte et respect des garanties par le biais des politiques, lois et réglementations, 3) information sur les garanties. L'objectif était d'aider les participants à comprendre et réagir aux décisions de la CCNUCC en matière de garanties REDD+, tout en facilitant l'échange Sud-Sud d'expériences et d'enseignements concernant l'élaboration des approches nationales des garanties. Les diverses présentations, les échanges d'expériences nationales et les séances interactives ont été organisés pour encourager le partage d'enseignements et de bonnes pratiques dans les domaines spécifiques des politiques, lois et réglementations (PLR) relatives aux garanties, des systèmes d'information sur les garanties (SIS) et des résumés d'informations, en Afrique comme au-delà. L'atelier a également permis aux participants d'identifier les actions spécifiques et les prochaines étapes de l'élaboration de leur approche nationale des garanties, dans le contexte des processus nationaux de préparation à la REDD+ et de la mise en œuvre.

Expériences partagées dans l'atelier sont capturées dans la contribution annexée sur « les approches nationales en matière de garanties ». Toutes les présentations faites à l'atelier sont accessibles via des hyperliens dans l'ordre du jour (section 3).

## 2. Présentation de l'atelier

Cet atelier régional avait pour but de contribuer aux résultats suivants :

1. Sensibilisation accrue des décideurs de REDD+ aux bénéfices sociaux et environnementaux des différentes actions de REDD+, et au rôle des garanties à cet égard.
2. Amélioration de la capacité des participants à :
  - appliquer les garanties de Cancun lors de la mise en œuvre de la REDD+, à l'aide du Cadre d'appui au Programme ONU-REDD pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties ; et
  - élaborer des systèmes d'information sur les garanties et des résumés d'informations qui montrent comment les garanties de Cancun sont prises en compte et respectées.
3. Renforcement des liens entre les garanties et d'autres piliers importants du Cadre de Varsovie pour la REDD+.

Le premier jour a été consacré aux approches nationales du cadre de garanties. Après une introduction par le représentant du pays hôte (Kenya) et le mot de bienvenue du Programme ONU-REDD, le premier atelier a été consacré à l'examen des décisions de la CCNUCC et des exigences relatives aux garanties, suivi d'une réflexion sur la clarification de chaque garantie de Cancun dans le contexte national. Après une présentation générale des éléments d'une approche nationale des garanties, le Mexique a présenté sa propre approche.

Durant la séance interactive qui a suivi, le diagramme intitulé « Approche nationale des garanties » a servi de base pour étudier les actions entreprises par les pays en la matière, ainsi que les actions qu'ils ont prévu de réaliser (voir Figure 1). L'après-midi, un compte rendu des enseignements partagés durant la consultation des experts Asie-Pacifique sur les garanties a été suivi de la présentation par la République démocratique du Congo de son cadre et de ses normes nationales en matière de garanties sociales et environnementales. L'opinion des représentants de la société civile sur les garanties de REDD+ a suscité une discussion enrichissante en plénière. Après la présentation de l'objectif et de la portée de l'approche nationale de l'Ouganda, la journée s'est achevée par une discussion en plénière sur la définition de ces éléments.



Figure 1 : exercice interactif d'élaboration d'une approche nationale des garanties dans le contexte d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux. Les post-it roses correspondent aux réalisations liées au diagramme « Approche nationale des garanties », et les jaunes correspondent aux actions planifiées.

La deuxième journée a été consacrée à la prise en compte et au respect des garanties par le biais des politiques, lois et réglementations. Le matin, la République du Congo a fait part de son expérience en matière d'identification des bénéfiques et des risques dans le cadre du processus EESS. Les participants ont ensuite effectué un exercice d'identification des bénéfiques et des risques liés aux politiques et mesures de REDD+.

L'expérience du Vietnam en matière d'analyse des écarts des politiques, lois et réglementations, et les enseignements tirés par la Zambie d'une étude sur la préparation juridique, ont ensuite été présentés. La journée s'est terminée par un « café international » durant lequel de nombreuses discussions ont été soulevées sur le travail relatif aux garanties, depuis l'intégration du processus EESS dans l'approche nationale jusqu'à l'engagement des parties prenantes dans l'analyse des PLR.

Le troisième jour était dédié à l'information sur les garanties, notamment aux systèmes d'information sur les garanties (SIS) et aux résumés d'informations. Après une présentation des objectifs des SIS et des dispositifs institutionnels, l'attention s'est portée sur l'expérience concrète du Costa Rica dans l'élaboration d'un tel système. Après une introduction aux fonctions d'un SIS, les participants ont discuté de sa conception du point de vue des systèmes d'information, des types d'information et du rôle de la participation des parties prenantes. L'initiative REDD+ SES a ensuite présenté son expérience de la mise au point d'un SIS. Lors d'une séance sur le contenu du SIS, les participants ont étudié les différents types et sources d'information possibles dans le contexte de garanties spécifiques. Une présentation sur les résumés d'informations a lancé des discussions en petits groupes sur le lectorat et le contenu de ces résumés. La dernière séance plénière a abordé les prochaines étapes et priorités des pays en matière de garanties, avant de laisser place aux remarques de conclusion.

Les participants ont rempli un questionnaire d'évaluation sur l'atelier et évalué l'évolution de leurs propres connaissances entre le début et à la fin (à l'aide d'une gommette de couleur). Les résultats sont résumés à la section 4.



Figure 2 : participants discutant des bénéfices et des risques des politiques et mesures



Figure 3 : participants discutant de la conception d'un système d'information sur les garanties REDD+

### 3. Programme de l'atelier

Notez que ce programme inclut des liens vers les sources concernées.

#### Jour 1 : approches nationales des garanties, mercredi 17 juin

<i>Matin</i>	
<b>Inscription</b>	
<b>Remarques introductives</b>	Joram Kagombe, Kenya
<b>Accueil et objectifs de l'atelier</b>	Tim Christophersen, Programme ONU-REDD
<b>Session 1 : présentation du contexte de la CCNUCC</b>	Présidence : Thais Narciso, Programme ONU-REDD
<b>Présentation</b> : <a href="#">Décisions et exigences de la CCNUCC en matière de garanties</a>	Emelyne Cheney, Programme ONU-REDD
<b>Exercice interactif</b> : <a href="#">Explorer les garanties de Cancun</a> <b>Retours en plénière</b>	
<b>Session 2 : comprendre les approches nationales des garanties</b>	Présidence: Robert Chimambo, Zambia Climate Change Network/Chalimbana River Headwaters Trust
<b>Présentation</b> : <a href="#">Quels sont les principaux éléments d'une approche nationale des garanties ?</a>	Lera Miles, Programme ONU-REDD
<b>Expérience nationale</b> : <a href="#">Mexique : présentation de l'approche des garanties</a>	Francisco Moreno, Mexique
<b>Exercice interactif</b> : Élaborer une approche nationale des garanties dans le contexte d'une stratégie nationale ou d'un plan d'action	
<i>Après-midi</i>	
<b>Présentation</b> : <a href="#">Vidéo et retours de la consultation des experts Asie-Pacifique sur les garanties et les SIS</a>	Steve Swan, Programme ONU-REDD
<b>Expérience nationale</b> : <a href="#">République démocratique du Congo : les sauvegardes environnementales et sociales dans la REDD+</a>	Raphaël Kasongo, République démocratique du Congo
<b>Présentation</b> : <a href="#">Point de vue de la société civile sur les approches nationales des garanties (initiatives privées)</a>	Emanuel Mutamba, Agro-ecological Alliance/Green Living Movement, Zambie
<b>Expérience nationale</b> : <a href="#">Ouganda : objectifs et portée de l'approche des garanties</a>	Xavier Mugumya, Ouganda
<b>Discussion plénière</b> : <a href="#">Définir les objectifs et la portée des garanties</a>	
<b>Retours en petits groupes et programme du lendemain</b>	Président

**Jour 2 : prise en compte et respect des garanties à l'aide des politiques, loi et réglementations, jeudi 18 juin**

<i>Matin</i>	
<b>Session 1 : Évaluer les bénéfices et les risques potentiels</b>	Présidence : Elsie Attafuah, Programme ONU-REDD
<b>Plénière rapide</b> : Retours des participants sur la 1re journée et souhaits pour les 2e et 3e jours.	Wahida Shah, Programme ONU-REDD
<b>Expérience nationale</b> : <a href="#">République du Congo : identification des bénéfices et des risques – cas du EESS SESA</a>	Henriette Tsoh-Ikouna, République du Congo
<b>Exercice interactif</b> : <a href="#">Évaluer les bénéfices et les risques potentiels des politiques et mesures (P &amp; M)</a>	
<b>Compte rendu</b>	
<b>Session 2 : Identifier les politiques, lois et réglementations</b>	Présidence : Elsie Attafuah, Programme ONU-REDD
<b>Expérience nationale</b> : <a href="#">Vietnam : analyse des lacunes en matière de politiques, lois et réglementations</a>	Nguyen Trong Hung, Vietnam
<i>Après-midi</i>	
<b>Session 3 : Prendre en compte et respecter les garanties de Cancun</b>	Présidence : Deuteronomy Kasaro, Zambie
<b>Expérience nationale</b> : <a href="#">Zambie : enseignements tirés de l'analyse des politiques, lois et réglementations</a>	Deuteronomy Kasaro, Zambie
<b>Café international sur la prise en compte et le respect des garanties</b> : 4 tables par groupe de langue  Première discussion parallèle  Seconde discussion parallèle  <b>Compte rendu</b> , style « bulletin radio »	
<b>Clôture de la 2<sup>e</sup> journée et programme du lendemain</b>	Steve Swan, Programme ONU-REDD

**Jour 3 : informations sur les garanties, vendredi 19 juin**

<i>Matin</i>	
<b>Session 1 : concevoir des systèmes d'information sur les garanties (SIS)</b>	Présidence : John Fonweban, Programme ONU-REDD
<b>Retour sur la 2<sup>e</sup> journée</b> (réflexions des participants)	Steve Swan, Programme ONU-REDD
<b>Présentation</b> : <a href="#">Objectifs des SIS et dispositifs institutionnels</a>	
<b>Expérience nationale</b> : <a href="#">Costa Rica – objectifs et conception d'un SIS</a>	Natalia Diaz Zamora, Costa Rica
<b>Présentation</b> : <a href="#">Fonctions du SIS en bref et introduction à l'exercice</a>	Lisen Runsten, Programme ONU-REDD



<b>Exercice interactif</b> : <a href="#">Conception d'un SIS : systèmes d'information, types d'information et rôle de la participation</a>	
(15 min de retours en plénière)	
<b>Présentation</b> : <a href="#">REDD+SES : expérience nationale en matière de SIS</a>	Phil Franks, REDD+SES
<b>Exercice interactif</b> : <a href="#">Compléter un SIS : types et sources d'information dans le contexte de garanties spécifiques</a>	
Compte rendu	
<b><i>Après-midi</i></b>	
<b>Session 2 : Résumé d'informations et prochaines étapes pour les approches nationales des garanties</b>	Présidence : Joram Kagumbe
<b>Présentation</b> : <a href="#">Résumé d'informations et introduction à l'exercice</a>	Elina Väänänen, Programme ONU-REDD
<b>En petits groupes</b> : <a href="#">Résumé d'informations : public et contenu</a>	
<b>Compte rendu des résumés d'informations par petits groupes</b>	Président
<b>Synthèse</b> : Prochaines étapes et priorités des pays en matière de garanties	
<b>Remarques de conclusion</b>	Mette Wilkie, Programme ONU-REDD

#### 4. Évaluation de l'atelier et auto-évaluation des connaissances par les participants

Une auto-évaluation des connaissances des participants sur les principaux domaines thématiques a permis de montrer une amélioration générale de la compréhension des participants entre le début et la fin de l'atelier (voir ci-dessous Figure 3).

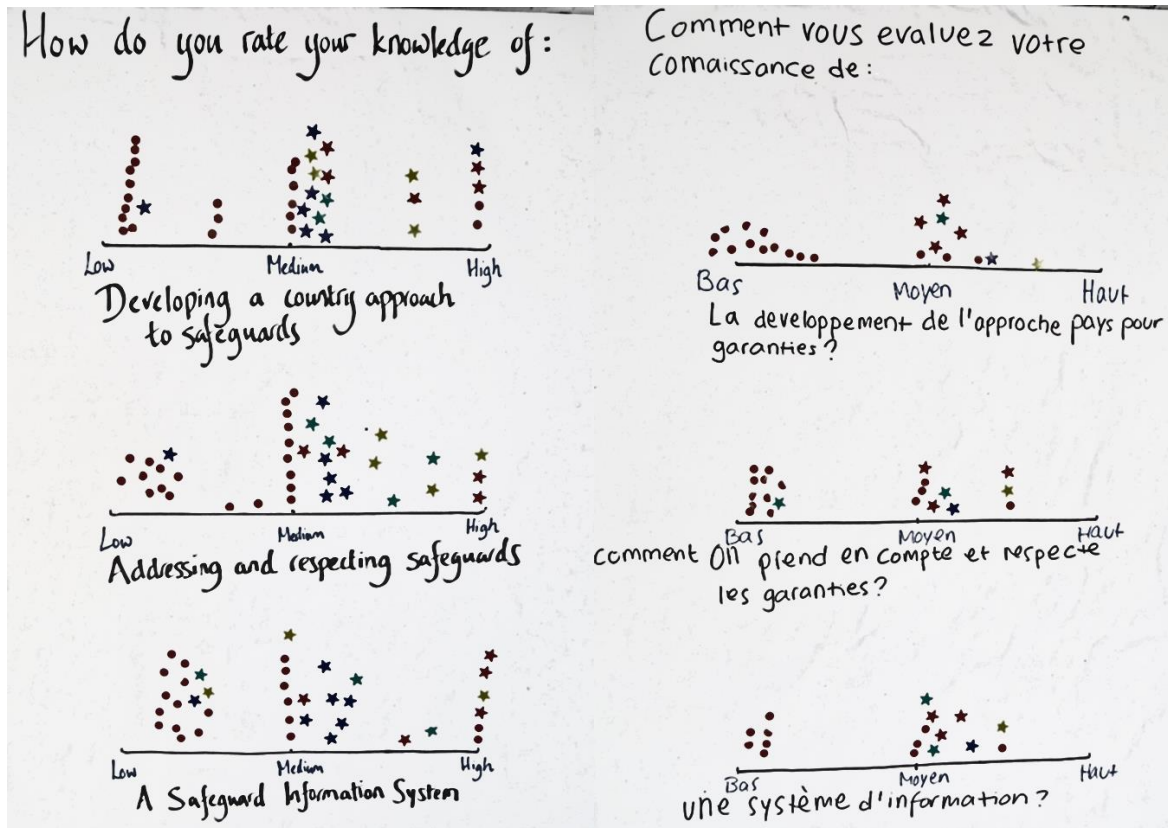


Figure 3 : auto-évaluation du niveau de connaissance des participants sur l'élaboration d'approches nationales des garanties, sur la prise en compte et le respect des garanties et sur les systèmes d'information sur les garanties. Les gommettes rondes correspondent aux perceptions en début de l'atelier, et les étoiles à celles en fin d'atelier.

La clarification des garanties de Cancun dans le contexte national et l'identification des bénéficiaires et des risques des actions de REDD+ ont été citées dans l'évaluation comme des thématiques utiles et bien comprises. L'utilité de l'approche nationale des garanties (et le diagramme associé) a été soulignée par 33 % des participants. Plusieurs ont également indiqué que les liens avec le processus de stratégie et plan d'action nationaux avaient également été clarifiés.

Le SIS et le résumé d'informations ont été considérés comme des thèmes nécessitant d'être approfondis par 40 % des participants. Une personne a fait part d'un « manque d'exemples concrets sur la manière dont les [systèmes d'information sur les garanties] sont mis en place à l'échelle nationale », tandis qu'une autre a demandé s'il serait possible d'avoir un module complété du SIS d'un pays. Certains ont également souligné le manque de détails concernant l'analyse des PLR et le traitement des lacunes dans la mise en œuvre des PLR existantes ; les contraintes de temps n'ont en effet pas permis de couvrir les PLR de manière exhaustive. D'autres estiment que la définition des objectifs et de la portée d'une approche des garanties nécessite d'autres explications.

85 % des participants ont mis en avant l'intérêt d'apprendre de l'expérience des autres pays. La « diversité des expériences » a été considérée comme enrichissante, car les pays ayant effectué des présentations sont à des stades différents de leur travail sur les garanties. Les expériences du Costa Rica, du Congo, du Vietnam et du Mexique ont été considérées par plusieurs participants comme « des exemples utiles pour avancer dans notre propre processus ».

Les exercices interactifs et les discussions en petits groupes ont été particulièrement utiles car ils ont permis d'échanger les points de vue. Pour 40 % des participants, cependant, le temps alloué aux exercices et aux discussions plénières pourrait être amélioré. Certains ont suggéré de mettre davantage l'accent sur les exercices afin de mieux gérer le temps, d'autres ont préconisé de réduire le nombre d'exercices interactifs au profit des discussions en plénière ou du travail personnel.

Les participants estiment que l'atelier leur a fourni des outils et des orientations utiles pour poursuivre le développement de leur approche nationale des garanties. Un participant a écrit : « Mon pays a fait du bon travail en matière de prise en compte des garanties, mais il faut maintenant assurer le respect de celles-ci. Ce séminaire nous a fourni de nombreux conseils utiles pour avancer. » Un autre a salué la « possibilité d'évaluer notre niveau. On rentre chez nous avec beaucoup à faire. » L'utilité de créer un réseau a été citée par de nombreux participants : « Nous disposons désormais d'un réseau pour échanger des informations et demander de l'aide. » Un [fil de discussion spécifique](#) a été lancé sur le forum unredd.net afin de poursuivre cet échange en ligne.

## 5. Liste des participants

Pays	Participants
Cameroun	Daniel Seba
RCA	Maxime Thierry Dongbada-Tambano
Tchad	Mahamat Hassane Idriss
Côte d'Ivoire	Alloua Kadjo Leyahi Quecmonde
République démocratique du Congo	Raphaël Kasongo
Guinée Equatoriale	Pablo Esono Esono Nchama
Gabon	Jacques Mouloungou
Ghana	Roselyn Adjei
Kenya	Jane Wamboi Joram Kagombe Maurice Otieno
Madagascar	Andriantsoavina Haribenja Ramaroseheno
Malawi	Teddie Kamoto Yoel Kirschner
Nigeria	Ndoma Akpet Tijjani Ahmed Zakirai Allen Turner (conseiller technique principal)
Soudan du Sud	Kenyi Bullen Bagu
Soudan	Sawsan Abdalla Ali
Tanzanie	Gerald Kamwenda
République du Congo	Henriette Tsoh-Ikouna Divine Niemet Ngampika
Ouganda	Xavier Mugumya Stephen Mugabi
Zambie	Deuteronomy Kasaro Moses Kaumba
Zimbabwe	Memory Ziobwa
Costa Rica	Natalia Díaz Zamora
Mexique	Francisco Moreno
Vietnam	Nguyen Trong Hung

<b>Institution</b>	<b>Participants</b>
Organisations de la société civile	Robert Chimambo, Climate Change Network/Chalimbana River Headwaters Trust (Zambie) Emmanuel Mutamba, Agro-ecological Alliance/ Green Living Movement (Zambie)
Populations autochtones	Keddy Bosulu Mola, Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC
REDD+ SES	Phil Franks
PNUE ONU-REDD	Daniel Pouakouyou Steve Swan Emelyne Cheney Thais Narciso Tim Christophersen Mette Wilkie Mihaela Secrieru Lera Miles Lisen Runsten Elina Väänänen
PNUD ONU-REDD	Wahida Shah Elsie Attafuah Ela Ionescu Fabien Monteils Judy Ndichu
FAO ONU-REDD	Kristin DeValue John Fonweban
PNUE	Yunae Yi (conseillère garanties GSSU, Bureau des opérations, PNUE)

## 6. Appendice: Contribution de l'atelier à la revue globale sur les approches nationales en matière de garanties

### Messages clés

1. L'élaboration d'une approche nationale des garanties REDD+ de Cancun est un processus non linéaire et itératif. L'ordre dans lequel les pays abordent les différentes étapes varie et, souvent, des améliorations sont apportées en continu.
2. Le développement d'une compréhension nationale des garanties de Cancun peut nécessiter de se concentrer en premier lieu sur les bénéfices et les risques liés aux actions de REDD+ proposées, plutôt que sur les seules garanties. Ces risques et bénéfices peuvent contribuer à clarifier les garanties en fonction du contexte national.
3. L'accent pourrait être placé avant tout sur les politiques, lois et réglementations (PLR), et les procédures opérationnelles existantes, ainsi que sur leur mise en œuvre. Élaborer de nouvelles PLR ou amender celles qui existent déjà peut prendre des années, mais en général, la marge de manœuvre pour en améliorer la mise en œuvre est importante.
4. Le renforcement des institutions doit être un élément central d'une approche nationale en matière de garanties, car l'existence d'institutions efficaces est essentielle à la mise en œuvre des PLR concernées (à savoir, respecter les garanties). Il peut également être plus efficace en termes de coûts et de calendrier de renforcer les institutions que de réformer les PLR.
5. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils concevaient leur système d'information sur les garanties (SIS), afin de satisfaire des objectifs nationaux au-delà des exigences de la CCNUCC. Pour ce faire, ils alignent leur SIS sur leur agenda national en matière d'environnement, de gestion des forêts et d'objectifs de développement durable.

### Introduction : les garanties de Cancun

Lors de sa 16<sup>e</sup> réunion en 2010, la Conférence des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a adopté les Accords de Cancun<sup>i</sup>, selon lesquels les Parties qui décident de mettre en œuvre la REDD+ devraient promouvoir et soutenir sept garanties lorsqu'elles entreprennent les cinq activités de REDD+. Les garanties de Cancun sont les suivantes :

- a) Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs;*
- b) Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales;*
- c) Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations*

*et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;*

*d) Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, aux activités visées aux paragraphes 70 et 72 de la présente décision;*

*e) Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités visées au paragraphe 70 de la présente décision ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux;*

*f) Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion;*

*g) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.*

Les Parties sont également tenues de mettre en place un système d'information sur les garanties (SIS) afin de montrer comment les sept garanties sont prises en compte et respectées durant la mise en œuvre des activités de REDD+, et de fournir à la CCNUCC un résumé d'informations à ce sujet.

Lors de sa 17<sup>e</sup> réunion, la COP a décidé (décision 12/CP.17)<sup>ii</sup> que les SIS doivent « *fournir des informations transparentes et cohérentes accessibles à toutes les parties prenantes concernées et régulièrement mises à jour ; être transparents et suffisamment flexibles pour être progressivement améliorés ; et s'appuyer sur les systèmes existants, le cas échéant* ». Lors de sa 19<sup>e</sup> réunion, la COP a convenu (décision 12/CP.19)<sup>iii</sup> que les pays doivent commencer à fournir les résumés d'informations « *après le début de la mise en œuvre des activités de [REDD+]* » et à une fréquence « *conforme aux dispositions relatives à la présentation des communications nationales* » des Parties non visées à l'annexe I. À cette même COP 19, les Parties ont décidé (décision 9/CP.19)<sup>iv</sup> que les pays en développement devraient fournir le résumé d'informations le plus récent concernant la prise en compte et le respect des garanties avant de pouvoir recevoir des fonds liés aux résultats.

Dans le cadre de la mission de soutien qu'il apporte aux pays, le Programme ONU-REDD a organisé un atelier d'échange régional pour l'Afrique portant sur les approches nationales des garanties de REDD+. Cet atelier s'est déroulé du 17 au 19 juin 2015 à Nairobi (Kenya) et a accueilli 31 participants issus de 19 pays africains et trois participants du Costa Rica, du Mexique et du Vietnam. Tous ont échangé leurs expériences sur de nombreux sujets. Ce document synthétise les enseignements susceptibles d'aider d'autres pays à mieux prendre en compte et respecter les garanties de Cancun, mettre au point le SIS et produire un résumé d'informations.

En plus de ces expériences recueillies, résumés des présentations de la République démocratique du Congo, République du Congo, l'Ouganda et la Zambie ont été apportées à la revue globale.

## Approches nationales des garanties

Les approches nationales des garanties devront répondre aux exigences internationales en matière de garanties REDD+ d'une manière conforme aux objectifs de la politique nationale. Cela suppose en général de se baser sur les dispositifs de gouvernance existants, notamment sur trois éléments clés :

1. **Les politiques, lois et réglementations** (PLR) qui définissent, *sur le papier*, ce qui doit être fait pour favoriser une mise en œuvre des actions de REDD+ conforme aux garanties de Cancun (et autres), c'est-à-dire, comment ces garanties sont *prises en compte* ;
2. **Les dispositifs institutionnels** (mandats, procédures et capacités permettant de s'assurer que les PLR sont réellement mises en œuvre *en pratique*), c'est-à-dire comment les garanties sont *respectées* ;
3. **Les systèmes et sources d'information**, qui collectent et mettent à disposition l'information sur la manière dont les garanties de REDD+ sont prises en compte et respectées durant la mise en œuvre de la REDD+.

### Nouvelles réflexions :

- Plusieurs raisons justifient de prendre en compte et de respecter les garanties de REDD+ par le biais d'une approche nationale qui peut, entre autres, contribuer à :
  - assurer une répartition plus équitable des bénéfices et des coûts de la REDD+ ;
  - concevoir des stratégies nationales/plans d'action (SN/PA) de REDD+ qui seront plus viables, en tenant compte des grandes questions socio-économiques et préoccupations environnementales susceptibles d'être importantes pour lutter contre les facteurs de déforestation ;
  - attirer des financements pour les actions de REDD+, car les garanties peuvent réduire les risques, ce qui est déterminant dans les décisions d'investissement ; et
  - satisfaire aux exigences des différentes organisations internationales qui financent (ou sont susceptibles de financer) les paiements de REDD+ pour des résultats.
- Les garanties de REDD+ devront compléter les politiques nationales déjà en place. Une approche des garanties de REDD+ pourrait contribuer à combler les lacunes dans les politiques nationales générales ; par exemple, la formalisation de la participation communautaire dans les décisions relatives aux ressources naturelles.
- L'élaboration d'une approche nationale des garanties est un processus non linéaire et itératif. L'ordre dans lequel les pays abordent les différentes étapes varie. Par exemple, certains commencent à évaluer la capacité de mise en œuvre avant qu'une analyse complète des PLR ne soit réalisée. De nombreux pays espèrent également que les objectifs d'une approche nationale des garanties seront actualisés dans le temps.
- Un organe multipartite de coordination, sous l'égide du gouvernement, peut prendre les décisions ou y contribuer dans tout le processus d'approche nationale.



## Identifier les bénéfices et les risques

Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre de la REDD+ peut potentiellement générer des bénéfices sociaux et environnementaux supplémentaires (également appelés « cobénéfices », « bénéfices multiples » ou « bénéfices non carbone » de la REDD+). Il existe également des risques potentiels pour les communautés et l'environnement. Ces bénéfices et risques pourront varier en fonction des actions de REDD+ mises en œuvre par un pays pour prendre en compte les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, ainsi qu'en fonction de l'endroit et de la manière dont elles seront mises en œuvre. L'identification des bénéfices et des risques durant la phase de planification des actions de REDD+ pourrait être une étape clé, tant pour élaborer une approche nationale des garanties qu'une stratégie nationale ou un plan d'action.

### Nouvelles réflexions :

- Lors de l'élaboration d'une approche nationale des garanties, il peut être utile de se concentrer en premier lieu sur les bénéfices et les risques plutôt que sur les seules garanties. Lorsque ces bénéfices et risques sont comparés aux garanties, leurs liens et la pertinence des garanties individuelles par rapport aux circonstances nationales deviennent souvent clairs.
- Les évaluations des bénéfices et des risques peuvent aider à s'assurer que les cadres de garanties nationales s'inscrivent dans les SN/PA. Une manière de procéder consiste à réaliser une évaluation environnementale, sociale et stratégique (EESS) dans le cadre des exigences du Fonds de Partenariat pour le carbone forestier (FCPF).
- Lors de l'analyse des bénéfices et des risques, il convient de commencer par les actions de REDD+ concrètes que le pays considère comme une partie intégrante de sa SN/PA. L'identification des bénéfices et des risques de ces actions fournit des informations quant à l'adéquation de celles-ci, et peut inspirer des idées de politiques et mesures supplémentaires, complémentaires ou différentes pour mettre en œuvre la REDD+.

De nombreuses politiques et mesures afférentes à la REDD+ ne sont pas nouvelles mais ont été testées auparavant. Par conséquent, les risques et bénéfices sociaux et environnementaux peuvent déjà être connus, voire déjà incorporés dans les cadres nationaux de garanties.

## Prendre en compte et respecter les garanties de Cancun

La signification de « prendre en compte » et « respecter » les garanties de Cancun n'étant pas fournie par la CCNUCC, les pays peuvent donc formuler leurs propres interprétations.

« Prendre en compte les garanties » est de plus en plus compris comme le fait de s'assurer qu'un corpus cohérent de politiques, lois et réglementations (PLR) et de dispositifs institutionnels associés existe pour gérer les potentiels bénéfices et risques associés aux actions de REDD+ et, ce faisant, permettre l'application des garanties de Cancun dans le contexte national et réaliser les objectifs de garanties du pays.

De même, le consensus grandit autour d'une définition de travail de « respecter les garanties », à savoir une application effective des PLR, par le biais des dispositifs institutionnels associés, afin de s'assurer qu'elles sont mises en œuvre dans la pratique *et (plus important) qu'elles génèrent des résultats réels et positifs sur le terrain.*

**Nouvelles réflexions :**

- Les garanties de Cancun étant générales, elles doivent être clarifiées à la lumière du contexte national afin d'évaluer la pertinence des PLR existantes. Le cas échéant, l'interprétation des garanties de Cancun par un pays peut alors être exprimée en termes de PLR existantes.
- Au moment de décider comment prendre en compte les garanties, une première étape devrait consister à améliorer la mise en œuvre de ces PLR et procédures existantes. Élaborer de nouvelles PLR ou amender celles qui existent déjà peut prendre des années et les garanties de REDD+ ne peuvent à elles seules être une justification suffisante aux yeux des gouvernements pour amender la législation ou en proposer une nouvelle.
- Les lois qui régissent différents secteurs peuvent parfois être contradictoires. Une collaboration intersectorielle est probablement nécessaire pour trouver les manières de mettre en œuvre un tel cadre juridique conformément aux objectifs de la SN/PA pour la REDD+.
- Le renforcement des institutions devrait être un élément central d'une approche nationale des garanties, car l'existence d'institutions efficaces est essentielle à la mise en œuvre des PLR concernées (à savoir, *respecter* les garanties). Il peut également être plus efficace en termes de coûts et de calendrier de renforcer les institutions que de réformer les PLR.

**Élaborer des systèmes d'information sur les garanties**

Un système d'information sur les garanties peut être considéré comme une combinaison de systèmes et sources d'information *existants*, associés à de nouveaux systèmes ou informations pour combler les lacunes (le cas échéant), en ce qui concerne la prise en compte et le respect des garanties de Cancun durant la mise en œuvre de la REDD+.

Exigé par la CCNUCC en tant qu'élément clé d'une architecture nationale de REDD+ (« pilier de Varsovie »), un SIS doit respecter les recommandations de la CCNUCC :

- Fournir des informations transparentes et cohérentes accessibles par toutes les parties prenantes concernées et régulièrement actualisées ;
- Être géré par le pays et mis en œuvre à l'échelle nationale ;
- Être transparent et flexible afin de permettre des améliorations dans le temps ;
- Fournir des informations ; et
- S'appuyer sur les systèmes existants le cas échéant.

Les principales considérations à prendre en compte concernant la conception du SIS incluent :

1. **Les objectifs** : à quels besoins d'information nationale et internationale le système répondra-t-il ?
2. **Les fonctions** : de quelles opérations a besoin le système pour atteindre les objectifs du SIS ?
3. **Les dispositifs institutionnels** : qui sera chargé de réaliser les différentes fonctions et d'exploiter le système d'information ?

### Nouvelles réflexions :

- Plusieurs pays ont indiqué qu'ils concevaient leur système d'information sur les garanties (SIS) afin de satisfaire des objectifs nationaux au-delà des exigences de la CCNUCC. Pour ce faire, ils alignent leur SIS sur leur agenda national en matière d'environnement, de gestion des forêts et d'objectifs de développement durable.
- Un objectif parfois ignoré du SIS est de garantir le droit des parties prenantes d'accéder à l'information. Par exemple, les représentants communautaires peuvent souhaiter se baser sur les informations du SIS pour communiquer avec les personnes qu'ils représentent. Cela nécessite une conception simple et claire du SIS et de ses produits. Il peut également être souhaitable qu'un SIS permette aux parties prenantes de fournir des retours en vue d'améliorer le système et d'identifier les enseignements tirés.
- Il est important d'assurer une participation réelle au moment de fixer les objectifs du SIS, et de collecter et transmettre les informations durant son opération, afin de :
  - améliorer la qualité et la crédibilité des informations ;
  - s'assurer que les préoccupations des parties prenantes sont prises en compte ;
  - instaurer la confiance et un soutien général à la REDD+ ;
  - tenir le gouvernement responsable.
- Par le passé, certains pays ont mis au point des cadres de garanties avec des principes, des critères et des indicateurs (PCI) qui étaient (1) trop nombreux pour être facilement conservés, et (2) élaborés indépendamment des processus de SN/PA. Il est recommandé de se concentrer sur un nombre gérable de PCI qui fournissent des informations utiles sur les bénéfiques et les risques les plus préoccupants.
- Pour montrer si les garanties sont respectées, l'information devra souvent être agrégée du niveau infranational vers le niveau national, dans la mesure où les résultats seront visibles à l'échelon local. Les institution(s) nationale(s) responsable(s) du SIS devront élaborer une méthode d'agrégation de l'information à partir de multiples sources infranationales.
- L'attribution des résultats à une action de REDD+ particulière peut être difficile et coûteuse. Lorsque le résultat lui-même ne peut être mesuré, une étape précédente dans la chaîne de causalité pourrait être ciblée (par exemple, « domaine de conservation préoccupant suite aux actions de REDD+ » ; « plutôt qu'une réduction du taux de perte de biodiversité résultant des actions de REDD+ »).

Les approches non basées sur des indicateurs pourraient également être utiles : par exemple, demander aux parties prenantes ce qu'elles considèrent comme le « changement le plus significatif », positif ou négatif, observé suite à la mise en œuvre de la REDD+. Cela nécessite peu de techniques sophistiquées mais pourrait générer des coûts de transaction élevés pour atteindre les groupes d'intérêt des différentes parties prenantes.

### Engager les parties prenantes historiques

Les parties prenantes se définissent comme les groupes ayant un enjeu/intérêt/droit dans la forêt et ceux qui seront affectés, de manière négative ou positive, par les activités de REDD+. Cela inclut les organismes publics compétents, les utilisateurs formels et informels de la forêt, les entreprises privées, les populations autochtones et autres communautés tributaires des forêts.

**Nouvelles réflexions :**

- Souvent, les structures nationales de gouvernance des forêts n'atteignent pas les niveaux locaux, alors que les communautés ont besoin d'accéder à ses structures. Cela suppose de s'assurer que les informations sur les garanties atteignent et soient accessibles aux communautés locales tributaires des forêts, aux populations autochtones et aux autres parties prenantes concernées.
- Certains participants ont proposé que le droit à la consultation et le consentement doive s'appliquer également aux peuples autochtones et aux communautés locales.
- Il est essentiel de savoir quand et comment approcher les parties prenantes, et d'être clair sur ce qu'il faut dire, quand le dire et à qui, avant de commencer à s'engager. La participation doit avoir lieu au bon moment et fournir le bon niveau d'information adapté aux niveaux de connaissance des parties prenantes locales. Il convient de veiller à ne pas susciter d'attentes irréalistes quant à ce que pourraient générer les garanties de REDD+ en matière de respect des droits des populations autochtones et des communautés locales, et quant au niveau de participation dans de tels processus.
- Dans le cadre de la SN/PA, l'approche nationale des garanties doit refléter les considérations de genre et les différents droits d'utilisation et d'accès pour les hommes et les femmes.
- Envisager différentes approches pour engager différents groupes de parties prenantes. Avec les parties prenantes locales, il peut être plus approprié de discuter des bénéfices et des risques des actions de REDD+ proposées, plutôt que de la conception d'indicateurs.

---

<sup>i</sup> Décision 1/CP.16 : Section C. Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

<sup>ii</sup> Décision 12/CP.17 : Principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées et sur les modalités relatives aux niveaux d'émission de référence pour les forêts et aux niveaux de référence pour les forêts visées par la décision 1/CP.16

<sup>iii</sup> Décision 12/CP.19 : Calendrier et fréquence de présentation des résumés des informations relatives à la manière dont les garanties visées à l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées.

<sup>iv</sup> Décision 9/CP.19 : Programme de travail sur le financement axé sur les résultats visant à favoriser la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16.